



# COMMISSION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

## PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du :	Lundi 17 juillet 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Henri BELLEZZA
Présents :	Mme Sandra ROMEO, MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Georges HERRADA et Serge SCARINGI
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	MM. Olivier GONCALVES et Loris VOLTZ, Service Compétitions

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

\*\*\*\*\*

## COMPOSITIONS DES COMPETITIONS 2023/2024

Considérant que les groupes des championnats R2, CR U20, CR U17, CR U15, CR U14 et CR U18FR2 doivent quant à eux être composés suite à un tirage au sort après avoir été établies territorialement par la C.R des Activités Sportives,

Que suite au tirage au sort des différents championnats effectué au sein de la Ligue, lesdits championnats régionaux seront décomposés territorialement comme suit,

\*\*\*\*\*

### REGIONAL 2

Considérant ce qui précède, que le Championnat Régional 2 est composé comme suit au titre de la saison 2023-2024 :

#### GROUPE A :

CLUBS
A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES
A.S. VENCOISE 2
AUBAGNE F.C. 2
ECOLE MUNICIPALE ANGLOISE DE F.
ET.F.C. FREJUS ST RAPHAEL 2
GAP FOOT 05
O. DE BARBENTANE
SALON BEL AIR FOOT
U.A. VALETTOISE
U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU
U.S. MANDELIEU LA NAPOULE
U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS

#### GROUPE B

CLUBS
A.S. CANNES 2
ENT. P. DE MANOSQUE
ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD
ET.S. DE LA CIOTAT
ET.S. MILLOISE
F.A. VAL DURANCE
F.C. BEAUSOLEIL
GARDIA C.
HYERES F.C. 2
O. DE ST MAXIMIN
S. COURTHEZON JONQUIERES
SP.C. MONTREDON BONNEVEINE

#### GROUPE C :

CLUBS
A.S. MARTIGUES SUD
A.S. MONACO F.C.



BERRE SP.C.
CAUMONT F.C.
F.C. MARTIGUES 2
F.C. RAMATUELLOIS
F.C. DE MOUGINS C.A.
SP.C. TOULON 2
ST.O. LONDAIS
ST DIDIER ESP. PERNOISE
U.S. CUERS PIERREFEU
U.S. PEGOMAS

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2023-2024. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat R2 pour la saison 2023-2024. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U20 REGIONAL

Considérant ce qui précède, que le Championnat Régional U20 est composé des 30 clubs suivants au titre de la saison 2023-2024 :

### GRUPE A :

CLUBS
A.C. ARLESIEN
A.S. AIX EN PROVENCE
A.S. MAXIMOISE
BUREL F.C.
F.C. BEAUSOLEIL
G.J.O. ANTIBES JUAN LES PINS
G.J. MOYENNE DURANCE
R.C. PAYS DE GRASSE

### GRUPE B

CLUBS
A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES
A.S. GEMENOSIENNE
AUBAGNE F.C.
G.J. AIX LUYNES ATHLETICO UNI.
O. ROVENAIN
SP.C. TOULON
U.S. CAP D'AIL
U.S. RENAISSANCE PERTUISIENNE



<b>USAM TOULON</b>		<b>U.S. VEYNES SERRES</b>
<b>U.S. VELAUXIENNE</b>		<b>VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU F.C.</b>

### GROUPE C

<b>CLUBS</b>
<b>A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL</b>
<b>ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE</b>
<b>ET.F.C FREJUS ST RAPHAEL</b>
<b>F.C. MARTIGUES</b>
<b>F.C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS</b>
<b>HYERES F.C.</b>
<b>S. COURTHEZON JONQUIERES</b>
<b>SP.C. MONTREDON BONNEVEINE</b>
<b>ST. MARSEILLAIS UNI.C.</b>
<b>U.S. MANDELIEU LA NAPOULE</b>

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2023-2024. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U20 pour la saison 2023-2024. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## **U17 REGIONAL**

### GROUPE A

<b>CLUBS</b>
<b>A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL</b>
<b>CAVIGAL NICE S.</b>
<b>ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD</b>
<b>ET.F.C. FREJUS ST RAPHAEL</b>
<b>GAP FOOT 05</b>

### GROUPE B

<b>CLUBS</b>
<b>A.C. LE PONTET VEDENE</b>
<b>A.S. AIX EN PROVENCE</b>
<b>A.S. CANNES</b>
<b>A.S. MONACO F.C.</b>
<b>AUBAGNE F.C.</b>



<b>GARDIA C.</b>	<b>AV.C. AVIGNONNAIS</b>
<b>G.J.O. ANTIBES JUAN LES PINS</b>	<b>ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE</b>
<b>O. MONTELAIS</b>	<b>F.C. DE MOUGINS C.A.</b>
<b>MARIGNANE GIGNAC CÔTE BLEUE F.C.</b>	<b>F.C. MARTIGUES</b>
<b>SP.C. MONTFAVET</b>	<b>F.C. VILLENEUVE</b>
<b>SP.C. MONTREDON BONNEVEINE</b>	<b>RACING F.C. TOULON</b>
<b>U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS</b>	<b>SP.C. TOULON</b>

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2023-2024. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U17 pour la saison 2023-2024. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U15 REGIONAL

### GRUPE A

<b>CLUBS</b>
<b>A.C. LE PONTET VEDENE</b>
<b>A.S. CANNES</b>
<b>F.C. DE MOUGINS C.A.</b>
<b>F.C.L MALPASSE</b>
<b>GAP FOOT 05</b>
<b>HYERES F.C.</b>
<b>ISTRES F.C.</b>
<b>O. DE MARSEILLE</b>
<b>SP.C. D'AIR BEL</b>
<b>SP.C. TOULON</b>
<b>U.S. CANNES BOCCA O.</b>
<b>U.S. CHEMINOTS GRANDE BASTIDE</b>

### GRUPE B

<b>CLUBS</b>
<b>A.C. ARLESIEN</b>
<b>A.S. AIX EN PROVENCE</b>
<b>A.S. MAXIMOISE</b>
<b>A.S. MONACO F.C.</b>
<b>ASPTT MARSEILLE</b>
<b>AV.C. AVIGNONNAIS</b>
<b>BUREL F.C.</b>
<b>GARDANNE BIVER F.C.</b>
<b>GARDIA C.</b>
<b>O. DE BARBENTANE</b>
<b>O. ROVENAIN</b>
<b>R.C. PAYS DE GRASSE</b>



Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2023-2024. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U15 pour la saison 2023-2024. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.

\*\*\*\*\*

## U14 REGIONAL

Considérant ce qui précède, que le Championnat Régional U14 est composé de 30 clubs suivants au titre de la saison 2023-2024 après tirage au sort.

### GROUPE A

CLUBS
A.S. AIX EN PROVENCE
AV.C. AVIGNONNAIS
G.J. MOYENNE DURANCE
MARIGNANE GIGNAC CÔTE BLEUE F.C.
R.C. PAYS DE GRASSE

### GROUPE B

CLUBS
A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL
BUREL F.C.
GAP FOOT 05
GARDIA C.
ISTRES F.C.

### GROUPE C

CLUBS
A.S. MONACO F.C.
ASPTT MARSEILLE
ET.F.C. FREJUS ST RAPHAEL
O. DE MARSEILLE
O.G.C. NICE C.A.

### GROUPE D

CLUBS
A.S. CANNES
A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES
AUBAGNE F.C.
HYERES F.C.
U.S. VENELLOISE

### GROUPE E

CLUBS
CAVIGAL NICE S.
F.C. DE MOUGINS C.A.
F.C.L. MALPASSE

### GROUPE F

CLUBS
A.C. ARLESIEN
A.C. LE PONTET VEDENE
CARNOUX F.C.



<b>SP.C. D'AIR BEL</b>		<b>ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE</b>
<b>SP.C. TOULON</b>		<b>O. ROVENAIN</b>

\*\*\*\*\*

## U18 F REGIONAL 1

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U18 F R1 est composé comme suit au titre de la saison 2023-2024,

CLUBS
<b>A.S. AIX EN PROVENCE</b>
<b>A.S. CANNES</b>
<b>A.S. MONACO F.F.</b>
<b>AV.C. AVIGNONNAIS</b>
<b>F. ASS. MARSEILLE FEMININ</b>
<b>F.C. MONTEUX FEMININ</b>
<b>F.C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS</b>
<b>O.G.C. NICE C.A.</b>
<b>S.C. DRAGUIGNAN</b>
<b>SP.C. TOULON</b>

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2023-2024. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat U18F R1 pour la saison 2023-2024. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U18 F REGIONAL 2

Considérant ce qui précède, que le Championnat Régional U18F R2 est composé des 20 clubs suivants au titre de la saison 2023-2024.

### GROUPE A

CLUBS
<b>AUBAGNE F.C.</b>

### GROUPE B

CLUBS
<b>A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL</b>



ENT.F.C. SEYNOIS ET.S.	A.S. DES MOULINS
F. ASS. MARSEILLE FEMININ 2	CAVIGAL NICE S.
F.C. ST VICTORET	ET.F.C. FREJUS ST RAPHAEL
F.C. ETOILE DE L'HUVEAUNE	F.C. DE MOUGINS C.A.
G.F. MILAGRANS	G.J.F. LEVENS TOURETTES FALICON
GROUPEMENT FEMININ DES ALPES	J.S. JUAN LES PINS
L'ETOILE D'AUBUNE	R.C. PAYS DE GRASSE
U.S. CADIERENNE	SP.C. TOULON
US.PERS.ELECT.GAZ MARSEILLE	U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2023-2024. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat U18F R1 pour la saison 2023-2024. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## REPRISE COMPETITIONS 2023-2024

**Régional 1** : 1<sup>ère</sup> journée : 27 août 2023

**Régional 2** : 1<sup>ère</sup> journée : 10 septembre 2023

**R1 FEMININ** : 1<sup>ère</sup> journée : 10 septembre 2023

**R1 FUTSAL** : 1<sup>ère</sup> journée : 23 septembre 2023

**C.R U20** : 1<sup>ère</sup> journée : 16 septembre 2023

**C.R U18 – U17 -U16 – U15** : 1<sup>ère</sup> journée : 10 septembre 2023

**CR U14** : 1<sup>ère</sup> journée : 09 septembre 2023

**CR U18F – CR U18 FUTSAL** : 1<sup>ère</sup> journée - 01 octobre 2023

\*\*\*\*\*

**Président**  
**Henri BELLEZZA**

**Secrétaire**  
**Bernard CARTOUX**

